



Tarifs de stationnement

1 Législation en vigueur ou révisée

1.1 Veuillez nous faire parvenir les règlements et les ordonnances **en vigueur** qui sont actuellement essentiels concernant la gestion des places de stationnement publiques.

1.2 Veuillez nous faire parvenir les projets de **révision** des règlements et ordonnances qui sont actuellement essentiels concernant la gestion future des places de stationnement publiques.

1.3 Veuillez expliquer brièvement quelles adaptations de taxes sont prévues et quelles taxes doivent rester inchangées (différence entre les tarifs en vigueur et les tarifs prévus).

2 Système de gestion des places de stationnement

Veuillez nous expliquer le système (prévu) de gestion des places de stationnement. Répondez aux questions suivantes :

2.1 Quels sont les différents types de places de stationnement publiques (modèle de gestion du stationnement) mis à disposition par la commune ?

Remarque :

On distingue les modèles de gestion du stationnement suivants :

- a. stationnement gratuit et illimité
- b. stationnement gratuit de courte durée avec disque de stationnement
- c. gestion avec des parcomètres
- d. stationnement payant (gestion avec Parkingpay)
- e. gestion avec cartes de stationnement (autorisations annuelles, mensuelles et journalières pour les résidents, les pendulaires et les entreprises pour un stationnement illimité)
- f. places de stationnement réservées, par exemple pour les enseignants et les collaborateurs de l'administration communale (les personnes autorisées reçoivent souvent une carte de stationnement à cet effet, raison pour laquelle il s'agit d'une forme particulière du modèle avec cartes de stationnement).

Souvent, plusieurs modèles de gestion sont combinés. Chaque combinaison possible de ces modes de gestion constitue un « type de gestion ». Exemples :

- Zone bleue avec stationnement gratuit de courte durée avec disque de stationnement jusqu'à 1 h 30 et gestion avec cartes de stationnement (b+e)
- Zone bleue avec stationnement gratuit de courte durée avec ticket de stationnement jusqu'à 1 h 30, gestion avec Parkingpay à partir de 1 h 30 et gestion avec cartes de stationnement (b+d+e)
- Places de parking réservées pouvant être utilisées gratuitement en dehors des horaires réservés (jours ouvrables de 18 h 00 à 06 h 00 et le week-end, p. ex.) (a+f)

2.2 Pour chaque type de place de stationnement, veuillez préciser comment et par qui elles peuvent être utilisées :

- **2.2.1** Les places de stationnement concernées peuvent-elles être utilisées (sans limite de temps) par les détenteurs d'une carte de stationnement ?
- **2.2.2** Les places de stationnement concernées peuvent-elles être utilisées de manière payante par le biais de parcomètres et/ou de Parkingpay ?
- **2.2.3** Les places de stationnement concernées peuvent-elles être utilisées gratuitement par des personnes stationnant pour une courte durée ? Si oui : pendant quels créneaux horaires/jours de la semaine et pour combien de temps ?
- **2.2.4** Si vous disposez d'informations/d'études sur les parts des différents types d'utilisation (utilisation par les détenteurs de cartes de stationnement, utilisation de parcomètre/Parkingpay, utilisation gratuite de courte durée), veuillez nous les faire parvenir.

2.3 Si des adaptations conceptuelles importantes du système de gestion des places de stationnement sont prévues dans le cadre de la révision, quels sont les principaux changements ?

3 Type et nombre de places mises à disposition

3.1 Combien de places de stationnement la commune met-elle à disposition et de quel type de places (type de construction) s'agit-il ? Veuillez fournir ces indications pour chaque modèle de gestion du stationnement (cf. ch. 2).

Remarque :

On distingue les types de construction suivants :

- i. places de stationnement (zones) classiques au bord de la chaussée
- ii. places de stationnement en surface : places de stationnement faisant partie d'un parking en surface comprenant un grand nombre de places
- iii. places de stationnement dans un parking couvert (près de l'administration communale ou d'un établissement scolaire, p. ex.)
- iv. places de stationnement dans un parking couvert ouvert au public : places de stationnement dans un parking couvert exploité à des fins commerciales

3.2 S'il s'agit aussi de parkings en surface, veuillez nous fournir des informations (coordonnées ou adresse) qui nous permettront d'identifier clairement leur emplacement sur Google Maps et Google Earth.

4 Vente de cartes de stationnement et recettes

4.1 Combien de cartes de stationnement la commune a-t-elle vendues l'année dernière ? Veuillez indiquer le type de carte de stationnement (journalières/visiteurs, mensuelles, annuelles, etc.)

4.2 Quel est le montant des recettes que la commune a générées grâce aux taxes de stationnement l'année dernière ? Veuillez fournir les informations relatives aux différents types de tarifs de stationnement (recettes des parcomètres, cartes de stationnement journalières/mensuelles/annuelles, etc.)

4.3 Si, en raison de la révision, des changements importants sont attendus en ce qui concerne le nombre de cartes de stationnement vendues et les recettes générées, à quels changements vous attendez-vous précisément ?

4.4 En moyenne annuelle, quel est le montant des recettes générées avec les amendes de stationnement pour la commune ? Les recettes des amendes de stationnement couvrent-elles les coûts du

contrôle de stationnement ? Les recettes des amendes de stationnement pour les parkings gérés avec des parcomètres couvrent-elles également les coûts de la gestion courante des parcomètres (contrôle et vidage) ?

5 Comptabilité avec des centres de coûts, valeurs résiduelles, prix des terrains à bâtir

5.1 Si la gestion des places de stationnement fait l'objet d'un centre de coûts dans les comptes de la commune, veuillez nous faire parvenir les comptes du centre de coûts correspondant des trois dernières années.

5.2 Si des parkings sont inscrits à l'actif du bilan : quelle était la valeur résiduelle de quels parkings au 31 décembre de l'année dernière ?

5.3 Quel est actuellement le prix du terrain à bâtir au m² dans votre commune ?